

République Française Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 07/04/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°
Séance du 13 avril 2023 17-2023

Membres en exercice : 10

Présents : 6

Absents : 2

Représentés : 2

Pour : 8

Contre : 0

Abstention 0

L'An Deux Mille Vingt Trois le Treize Avril à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire.
Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, THEÛLE JC, VEDEL P, GILHET B,
STEHLE C,
Absents excusés : MINAZZO D procuration à SIEGEL R, KROGSDAHL A procuration à
MORESMAU JP **Absents** : HOMBERT B, NICAISE V.
Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

Objet : Adoption des budgets primitifs 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121
Etant donné que les budgets primitifs ont été présentés il convient au Conseil de se
prononcer.

CCAS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 031.89 €	10 031.89 €

MUSEE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	182 993.18 €	182 993.18 €
INVESTISSEMENT	207 030.56 €	207 030.56 €
TOTAL	390 023.74 €	390 023.74 €

PARKING	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	557 649.99 €	557 649.99 €
INVESTISSEMENT	112 936.98 €	112 936.98 €
TOTAL	670 586.97 €	670 586.97 €

BUDGET GENERAL	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	934 164.56 €	934 164.56 €
INVESTISSEMENT	368 044.06 €	368 044.06 €
TOTAL	1 302 208.62 €	1 302 208.62 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs 2023 tels que présentés ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.



Le secrétaire de séance,
MORESMAU JP.